

L'archéologie et la crise économique globale

**Impacts multiples,
solutions possibles**

Édition coordonnée par Nathan Schlanger
et Kenneth Aitchison

Résumés en français

1. Introduction. L'archéologie et la crise économique globale

Nathan Schlanger & Kenneth Aitchison

Ce volume, ainsi que la session de l'Association des archéologues européens (EAA 2009) dont il découle, propose pour la première fois un regard global sur la crise économique actuelle et ses effets sur l'archéologie. Mise à part son inéluctable réalité, la crise est aussi devenue une représentation collective, dont l'usage stratégique permet de mettre en œuvre ou de justifier des décisions portant sur la gestion du patrimoine archéologique. En effet, dans ce champ comme dans d'autres, différents processus et trajectoires se sont déroulés avant la crise, et continuent en parallèle de celle-ci. Quatre thèmes ou zones d'impact de la crise sur l'archéologie sont identifiés ici, portant respectivement sur : les financements et les priorités de la recherche; les questions d'emplois et de formation professionnelle; les politiques de conservation et de médiation au public; et enfin des changements dans les politiques et législations en matière de protection du patrimoine archéologique. Secteur en plein développement, la gestion du patrimoine archéologique a été durement frappée par la récession économique. Mais c'est aussi un secteur qui peut nous en apprendre beaucoup – précisément en temps de crise – sur les façons dont nos sociétés contemporaines savent apprécier le passé et le patrimoine.

2. La crise – économique, idéologique, et archéologique

Jean-Paul Demoule

Depuis sa création, l'EAA a servi de forum pour des débats sur l'organisation et la gestion du patrimoine archéologique en Europe. Deux conceptions principales peuvent être distinguées. Dans l'une, c'est l'État nation, représentant la communauté des citoyens, qui se charge de la protection du patrimoine archéologique, soit par un service archéologique d'État, soit par des organismes publics consacrés. Dans l'autre conception, le patrimoine archéologique est considéré comme une marchandise ou un service. Des unités archéologiques commerciales sont au service de leurs clients, les aménageurs, avec le seul postulat d'un certain « code éthique » pour assurer un contrôle de qualité, dans le cadre général de l'économie de marché. Une telle approche a été récemment tentée en France, avec l'agrément accordé à des sociétés commerciales en tant qu'opérateurs en archéologie préventive. Cependant, la crise économique actuelle invite clairement à repenser cette approche. L'État, autrefois « partie du problème », est maintenant redécouvert comme une possible solution. Sans les interventions massives de l'État, la situation d'une grande partie des dispositifs économiques et financiers globaux serait bien pire qu'elle ne l'est. De même en archéologie, un nombre important d'opérateurs privés a été endommagé ou même forcé à plier depuis le début de la crise économique, mettant en danger les opérations archéologiques, ainsi que la documentation et les publications. Voici donc une bonne occasion pour la communauté archéologique dans son ensemble d'examiner ses responsabilités et ses perspectives.

3. L'impact de la récession sur l'archéologie dans la République d'Irlande

James Eogan

Les services archéologiques en Irlande sont fournis par un secteur privé supervisé par l'État. Depuis le milieu des années 90, ce secteur a connu une forte croissance à la fois en terme du volume de travail commandité par les aménageurs privés et publics, et par le nombre d'archéologues employés. Entre 1995 et 2002, le nombre de fouilles archéologiques a augmenté de 30% par an en moyenne. De 2003 à 2007, le nombre de fouilles effectuées s'est stabilisé autour de 1500 par an. En 2007 on estimait le nombre

d'archéologues employés en Irlande à environ 1000. Cette importante activité de terrain a mené à récolter une grande quantité de données archéologiques nouvelles, qui ont stimulé la recherche et contribué à des projets universitaires, souvent financés par les bourses du Heritage Council. Depuis 2008, cependant, le nombre annuel de fouilles a diminué d'environ 66%, et le nombre d'archéologues employés par le secteur privé a par conséquent chuté d'environ 80%. Le climat économique général a également mené à une réduction des fonds destinés à la recherche scientifique. Les données provisoires pour 2010 suggèrent que le nombre de projets en cours est en train de se stabiliser, mais à un niveau comparable à celui des années 1990. Cependant, les fonds consacrés à la recherche seront probablement réduits davantage dans les années à venir. Le défi pour l'avenir est de consolider les gains accumulés durant la longue période de croissance économique, sur trois points majeurs :

- Développer le cadre législatif et les structures administratives existantes.
- Assurer la sauvegarde des archives et du mobilier archéologique.
- Maintenir le dialogue entre les différents secteurs concernés afin de valoriser la recherche et afin de s'assurer que les données archéologiques récemment récoltées deviennent des véritables connaissances, au bénéfice de la société dans son ensemble.

4. Royaume-Uni: l'archéologie dans la crise économique

Kenneth Aitchison

Depuis 1990, l'archéologie au Royaume-Uni est étroitement liée au processus d'aménagement du territoire. Tous les aménageurs dont les projets pourraient potentiellement endommager ou détruire des sites archéologiques sont obligés de financer l'investigation de ces vestiges, en appelant des entreprises commerciales, rivalisant sur un marché ouvert, pour fournir ces services. Cette approche a mené à une croissance rapide du nombre de personnes travaillant en archéologie, autant dans le domaine des opérations de terrain que celui de la consultance aux décideurs concernant les impacts potentiels de l'aménagement proposé. Depuis le début de la crise économique, les niveaux d'activité de construction sont tombés. Cela signifie que la quantité de travail archéologique a aussi largement baissé, menant à des pertes d'emploi considérables dans le secteur privé. Le nouveau gouvernement du Royaume-Uni élu en 2010 s'est engagé à la réduction du déficit fiscal national en réduisant les dépenses, et l'on peut s'attendre à ce que les agences d'État et les collectivités locales, tout comme les universités, soient toutes lourdement affectées dans les années à venir.

5. La fin d'un Âge d'or? Les effets menaçants de l'écroulement économique sur l'archéologie dans l'enseignement supérieur et la recherche au Royaume-Uni

Anthony Sinclair

Jusqu'en juin 2010, en contraste avec la situation dans le secteur de l'archéologie commerciale, la crise économique a eu peu d'impact direct sur l'archéologie dans l'enseignement supérieur et la recherche, si ce n'est une perte de travail pour certaines unités archéologiques basées dans des universités. Ceci changera considérablement dès août 2010. Le financement de l'Enseignement supérieur doit en effet être coupé de plus d'un milliard de livres sterling, avec une diminution de plus de 25% attendue sur trois ans. Cela réduira la capacité des universités à remplacer leur personnel sauf dans les secteurs-clés d'enseignement (science, technologie, ingénierie et mathématiques). Les dirigeants des institutions seront forcés à maximiser les revenus de l'enseignement et de la recherche là où c'est possible, et à réduire les dépenses dans d'autres secteurs, avec des possibilités de licenciements économiques parmi le personnel enseignant. La

révision des financements de l'enseignement supérieur prévue pour la fin 2010 augmentera inmanquablement les frais de scolarité demandés aux étudiants, les incitant à choisir leurs diplômes encore plus soigneusement, en vue de leurs perspectives d'emploi. L'archéologie sera sans doute sérieusement affectée elle aussi par ces changements. La discipline s'est considérablement développée en nombre d'étudiants et en termes de recherche. Les candidatures d'étudiants sont cependant en baisse, et les financements pour la recherche s'avèrent très difficile à obtenir. Aussi, les départements d'archéologie sont pour la plupart établis dans des universités de recherche intensive, qui vont probablement facturer le plus haut possible les frais de scolarité. Les départements d'archéologie devront souligner les compétences vocationnelles des diplômés d'archéologie et les secteurs professionnels et éducatifs devront réévaluer leur soutien à la formation de terrain afin de réduire le fardeau financier reposant sur les étudiants.

6. L'archéologie commerciale en Espagne : sa croissance, son développement et l'impact de la crise économique globale **Eva Parga-Dans**

Cette communication a pour but de présenter une vue d'ensemble de l'impact de la crise économique globale sur le secteur archéologique espagnol. Elle fait partie d'un thème de recherche plus large portant sur « Les socio économies du patrimoine » mené par le Laboratoire du Patrimoine, dans le but d'analyser et systématiser les informations sur ce secteur. Nous avons notamment entrepris une étude empirique sur le nouveau marché qui s'est développé depuis les années 1990 en rapport avec la gestion du patrimoine archéologique en Espagne, gardant à l'esprit les importantes différences entre les 17 régions du pays. Une attention particulière a été portée à l'émergence, la structure et le développement de ce secteur du marché, en examinant les relations entre les acteurs et les institutions impliquées dans la production d'innovations et de connaissance. Cette publication porte spécifiquement sur les effets de la crise économique actuelle sur le secteur commercial en Espagne, et sur la gestion du patrimoine archéologique plus généralement. La crise a causé un important déclin dans le secteur de la construction, ainsi que dans les chiffres de l'emploi. Bien que nous manquons toujours de données suffisantes, des premières évaluations quantitatives et qualitatives confirment que cette diminution est aussi manifeste dans le secteur de l'archéologie commerciale, avec quelques variations entre les régions. Les services d'intervention de terrain fournis par des sociétés au secteur de l'aménagement du territoire sont particulièrement affectés. Une diversification vers d'autres activités de dissémination et de gestion des ressources culturelles serait une voie à suivre.

7. Une crise aux multiples visages. L'impact de la récession économique sur l'archéologie néerlandaise **Monique H. van den Dries, Karen E. Waugh & Corien Bakker**

Un large pourcentage des activités effectuées dans le secteur de la gestion du patrimoine archéologique hollandais est lié aux activités de construction et de l'aménagement du territoire. En fait, bien plus de 90% de toute l'activité archéologique est financée par les aménageurs. Le travail de terrain que cela entraîne est principalement effectué par le secteur privé. Etant donnée cette relation étroite, on peut s'attendre à ce que la récession dans le secteur de la construction affecte aussi sérieusement le secteur archéologique (privé). Cependant, en 2009, les effets de la crise économique sur le secteur archéologique aux Pays-Bas n'étaient pas aussi forts qu'attendus, notamment en comparaison avec d'autres pays. En fait, aucune société archéologique n'a fait faillite (bien que quelques sociétés plus petites aient cessé leurs activités)

et une situation de presque plein-emploi a été maintenue. Le gouvernement national a temporairement stimulé les constructions et l'aménagement du territoire, par des mesures financières favorables et en accélérant des grand travaux d'infrastructure. Ces mesures ont sans doute joué un rôle, mais il se peut aussi que le secteur archéologique, comme quelques autres, montre une réaction retardée du fait que beaucoup de sociétés avaient, au début de 2009, toujours beaucoup de projets « en stock ». Cependant, tandis que nous avons vu une croissance annuelle constante du nombre de projets de terrain depuis 2003, en 2009 pour la première fois en plus de 25 ans nous avons été témoins d'une baisse de plus de 10%. Les évaluations de terrain au moyen du carottage en particulier ont diminué significativement (15%), alors que le nombre de fouilles a baissé de 7,2%. Est-ce que tout cela est dû à la crise économique? La situation pour 2009 ne relève donc pas d'une simple relation de cause à effet avec les activités économiques dans le secteur de l'aménagement. Un autre facteur important, mais difficile à évaluer quantitativement, est le fait que notre nouveau système de gestion du patrimoine archéologique est toujours dans une première étape de développement. Beaucoup de collectivités locales ne font que commencer à mettre en œuvre les principes de la Convention de Malte et à développer des politiques de gestion du patrimoine local. En conséquence, il reste beaucoup de travail pour le développement de cartes archéologiques, des plans d'implantation, des évaluations préliminaires, etc. D'autre part, une meilleure prise en charge par les autorités locales de leur propre archéologie, avec la mise en œuvre de nouvelles directives et règlements au niveau local, pourrait mettre fin à l'excédent de travaux de prospection et d'évaluation. En général la situation économique de 2010 et des années suivantes pourrait légèrement s'améliorer, mais il semble que les autorités locales et nationales auront à faire face à des coupes sévères dans leurs budgets. Pour l'archéologie, il se peut fort bien que la récession n'ait pas encore atteint le fond.

8. Une crise de trop? L'archéologie française entre réformes et relance **Nathan Schlanger & Kai Salas Rossenbach**

Il est proposé ici d'analyser les impacts de la crise économique globale sur l'archéologie française à l'aune de processus antérieurs et en cours, au sein de la discipline et au delà. Pour ce qui est de l'archéologie préventive, une série de développements juridiques et organisationnels ont finalement mené, en 2001, à sa confirmation comme mission de service public, financée par le principe du « pollueur payeur » et comprenant des volets de recherche scientifique et de médiation au public. Néanmoins, dès 2003, la phase de fouilles de l'archéologie préventive a été ouverte à la concurrence commerciale entre opérateurs agréés, dans l'attente que ce marché contribue à la réduction des délais et des coûts. Cette approche s'aligne avec la Révision générale des politiques publiques entamée en 2007 afin de rationaliser et de moderniser les services publics, notamment par la réduction d'emplois et la restructuration des ministères et des établissements sous tutelle. Ces réformes ont déjà fortement marqué l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi que les services en charge de gestion et de contrôle en matière d'archéologie. C'est sur l'arrière-plan de ces réformes que la crise économique globale fit son apparition en 2008. L'ambitieux plan de relance mise en œuvre comprend notamment des investissements importants en infrastructures et travaux public (routes, TGV) qui nécessiteront des diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive. En contrepartie, cependant, il a été décidé d'alléger les procédures administratives pour les travaux d'aménagement: le Code du patrimoine a été modifié afin de limiter l'influence « désormais excessive » de l'archéologie préventive, en imposant des délais plus contraignants pour les prescriptions et les opérations de terrain. Il est sans doute trop tôt pour évaluer les effets de ces mesures, mais on peut déjà pressentir que, mis à part les opérateurs archéologiques, ce sont aussi les aménageurs, les autorités de contrôle et surtout le patrimoine archéologique lui-même qui risquent d'en faire les frais.

9. La crise et les changements de la législation du patrimoine culturel en Hongrie : cul-de-sac ou solution?

Eszter Bánffy & Pál Raczky

Cet article porte sur un changement planifié de la législation hongroise concernant la définition et la protection des sites archéologiques. Jusqu'à présent, la définition légale d'un site incluait son inscription dans une base de données nationale tenue par le Bureau de la Protection du Patrimoine (KÖH) : la nouvelle proposition exigerait que ces sites soient aussi localisés et coordonnés dans une base de données publiquement disponible et certifiée, au niveau municipal. Cependant, de telles exigences ne sont actuellement remplies que dans quelques milliers de cas sur près des 40 000 sites nationalement enregistrés, sans parler des c. 200 000 sites dont l'existence est estimée à travers le pays. Tous ces « non-sites » seraient laissés en dehors de la législation protectrice ; ils ne profiteraient pas des évaluations antérieures ou des 0,9 % que les projets d'aménagement doivent dépenser pour la protection des sites archéologiques. Le règlement proposé a apparemment été conçu pour aider les aménageurs et les investisseurs à faire face à moins d'obstacles avant de commencer les travaux de construction. Mais en fait cela les endommage également : si un site est trouvé après que les travaux aient commencé, ceux-ci seront arrêtés par le KÖH – mais puisque les fouilles ne sont plus préventives, elles n'auront aucun budget assuré, aboutissant à des pertes tant pour les aménageurs que pour l'archéologie. Les auteurs de la présente communication proposent une solution qui aiderait à résoudre ces problèmes, non seulement pendant la période actuelle de crise économique, mais aussi sur le long terme, en prenant autant compte de l'intérêt du patrimoine archéologique que du développement économique.

10. L'archéologie et la crise. Le cas de la Pologne

Arkadiusz Marciniak & Michał Pawleta

Cet article vise à discuter les effets de la situation économique mondiale sur l'archéologie polonaise. Il commence par un bref aperçu de l'archéologie et du patrimoine archéologique dans la Pologne contemporaine, ainsi que les solutions juridiques et institutionnelles en vigueur. Nous nous tournons vers l'impact de la crise économique sur les principaux secteurs de l'archéologie polonaise, en particulier les travaux préventifs et de sauvetage, les activités académiques, et la situation dans les musées archéologiques. Nous abordons en particulier la nature et la portée de projets de terrain menés au cours de ces dernières années, en rapport avec des changements dans le secteur de l'aménagement du territoire et dans le marché du travail des différents secteurs de l'archéologie. L'effet le plus alarmant de la crise sur l'archéologie polonaise est une diminution dramatique de la qualité du travail de terrain dans le cadre des fouilles préventives ou de sauvetage, en raison de l'application de solutions économiques les plus libérales. Ce constat est encore renforcé par une inefficacité structurelle des divers organismes en charge de la mise en place des normes, de la coordination et du contrôle des travaux archéologiques préventifs et de sauvetage en Pologne.

11. L'impact de la crise économique sur l'archéologie de sauvetage en Russie

Asya Engovatova

Le système de l'archéologie de sauvetage ou préventive en Russie a commencé à se développer à la fin des années 1920 et, avant les années 1970, il représentait la moitié des opérations archéologiques dans le pays. De nos jours, l'organisme responsable de l'archéologie au sein de l'Académie des sciences attribue plusieurs sortes de licences ou autorisations : pour les

fouilles de recherche, pour les prospections de surface, pour les travaux de reconnaissance archéologique et pour les fouilles de sauvetage sur des sites en danger. La situation de l'archéologie de sauvetage a considérablement fluctué après les grands changements du début des années 1990 et la crise économique de 1998. Cependant, le nombre de licences accordées pour des fouilles de sauvetage a brusquement augmenté à partir de 2000, et dans les années 2006-2008, près des trois quarts de tous les travaux archéologiques à travers le pays étaient des fouilles de sauvetage. La crise économique actuelle a provoqué une réduction du nombre d'opérations archéologiques, particulièrement celles liées aux aménagements privés. D'importants investissements d'État dans des projets d'infrastructures divers limiteront l'impact de la crise sur les activités archéologiques. Cependant, des effets de la crise se perçoivent dans des tentatives de la Duma de réduire légalement des mesures de protection archéologique, ainsi que dans les nouvelles mesures d'exonération d'impôt qui favorisent les sociétés privées aux dépens d'organismes publics tels les musées et les universités.

12. L'effet de la récession mondiale sur la gestion des ressources culturelles aux États-Unis

Jeffrey H. Altschul

Les effets de la récession mondiale sur la gestion des ressources culturelles (CRM) aux États-Unis ont été plus profonds et plus répandus que ne l'avait anticipé le secteur. Les raisons de l'échec dans l'appréciation des répercussions financières de la récession sont variées, allant de la simple sous-estimation de l'économie, aux facteurs plus compliqués impliquant les modes d'allocation de fonds suivis par les agences gouvernementales. Comment ces facteurs ont joué au cours de 2009 et 2010, et à quoi pouvons nous nous attendre à court terme ; tels sont les sujets de cette communication.

13. Postscript : canaris, cobayes et autres chevaux de Troie

Nathan Schlanger

Si la crise économique actuelle est comparable à une peste médiévale, quels en sont les modes de progression ? Frappe-t-elle la pratique de l'archéologie et la gestion du patrimoine de façon indiscriminée, y a-t-il des points faibles ou des zones protégées ? Pour ce qui est de l'emploi en archéologie, la situation est contrastée. Des pertes importantes dans certains pays ont d'ailleurs donné à l'archéologie la réputation d'un « canari » annonçant la crise. Ces pertes d'emploi ont des conséquences néfastes, que ce soit pour les compétences spécialisées irremplaçables ou pour l'expérience des techniciens et autres employés. Ces nouvelles contraintes perturbent l'équilibre entre les dimensions scientifiques et économiques de l'archéologie contemporaine, au détriment des problématiques de recherche, de la qualité scientifique, des publications et des médiations au public. Enfin, en fonction des politiques et des idéologies en place, des interventions de l'État sont attendues. Aux côtés de divers projets de relance et d'investissement dans des programmes d'infrastructure, sont aussi identifiés divers ajustements et manipulations en termes de lois, d'institutions ou de procédures. Quelles que soient leurs intentions ou leurs pertinences, il ne faut pas que ces mesures mettent en péril les acquis archéologiques et patrimoniaux de la convention de Malte – que ce soit pour la durée de la crise, et pour la reprise qui s'ensuivra.